



LA PETITE ENFANCE

Un taux de couverture de 65.46 % ...

Au regard des critères déterminés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, le territoire de la Communauté de Communes Avre Luce Noye <u>n'est pas prioritaire</u> en terme de besoins de développement de <u>places d'accueil</u> du jeune enfant.

Le taux de couverture (ratio entre besoin et demandes de places d'accueil) de 65.46 % du territoire est supérieur à la moyenne nationale (54 %) et à la moyenne départementale (55.80 %)





LA PETITE ENFANCE

... un besoin de coordonner ...

Les structures existantes (2 relais d'assistants maternels, 2 crèches, une microcrèche) couvrent bien le territoire.

Lors du passage à l'intercommunalité (été 2019) du RAM et de la crèche de Moreuil un travail pourra s'engager permettant :

- ⇒ la gestion des demandes de places à l'échelle intercommunale (critères et modalités communs)
- ⇒ Des échanges de pratiques et des projets entre professionnels
- ⇒ La mise en place de marchés groupés
- ⇒ Des échanges matériels
- ⇒ Des supports de communication communs (journal, page
 FB, site dédié à la petite enfance ...)
- ⇒ Des formations communes pour les assistants maternels

